

ANNEXE 3 : ENGAGEMENT DU DEMANDEUR ET DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

.....

En ma qualité de

.....

Pour la structure

.....

portant le dossier de candidature à l'appel à projets départemental « jardins partagés et collectifs » du plan de relance 2021,

Certifie :

✓ exacts et sincères les renseignements fournis dans les annexes ainsi que dans les pièces jointes ;

✓ que mon projet concerne une initiative de jardin partagé ou collectif à but non lucratif visant une production de produits frais pour la consommation des habitants et constituant un lieu d'agrément paysagers pour ses usagers et riverains qui peut, le cas échéant, donner lieu à une production horticole ;

✓ ne pas avoir commencé l'exécution des actions présentées dans le dossier de candidature ;

✓ être à jour des obligations administratives, comptables, sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

Sous réserve de l'attribution de l'aide, je m'engage au nom de la structure que je représente, à :

✓ ne pas solliciter, pour ce même projet, d'autres crédits, en plus de ceux mentionnés dans le plan de financement ;

✓ réaliser l'intégralité du projet dans un délai maximal de 12 mois à compter de la date de la décision attributive de subvention, délai ne pouvant dépasser le 30 avril 2022 ;

✓ conserver les matériels et biens obtenus en propriété dans le cadre des actions subventionnées pendant une période minimale de 24 mois après l'achat ;

✓ fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération dans le mois suivant la fin du projet et avant le 31 mai 2022 ;

- ✓ transmettre toutes les pièces justificatives pour le paiement de solde de la subvention dans le mois suivant la fin du projet et avant le 31 mai 2022 ;
- ✓ répondre à toute sollicitation de l'administration dans des délais raisonnables ;
- ✓ faire figurer, à nos frais, le logo de l'État et du plan de relance sur chacune des réalisations financées au moyen de panneaux ou de tout autre supports de communication ;
- ✓ à éditer un article valorisant le financement obtenu via le plan de relance sur notre site Internet et/ou dans nos supports de communication ;
- ✓ faire apparaître le logo de l'État et du plan de relance de manière lisible sur tous les documents produits dans le cadre de la mise en œuvre du projet (publication, communication, information), pendant une durée minimale de 3 ans après signature de la décision attributive de subvention.

Je sollicite une subvention de€ basée sur le cumul des dépenses éligibles hors taxes.

A, le

Signature et cachet